

# Compte-rendu du Bureau de la CLE

Mercredi 21 avril 2021

de 15h à 17h, par visioconférence

## ORDRE DU JOUR

---

1. Rapport de l'enquête publique
2. Avis sur le SDAGE Artois-Picardie 2022-2027 et son programme de mesures
3. Communication
4. Guide pour l'aide à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Scarpe aval
5. Proposition de fonctionnement pour la mise en œuvre du SAGE Scarpe aval
6. Proposition d'un recrutement en appui à l'animation du SAGE

## LISTE DES MEMBRES PRESENTS

---



### Dans le collège des élus (5/6 membres) :

- Présidence : M. Jean-Paul FONTAINE
- Représentant Cœur d'Ostrevent : M. Jean-François DALY
- Représentant Douaisis Agglo : Mme Edith BOUREL
- Représentant du Parc naturel Régional : Jean-Marc DUJARDIN

### Dans le collège des usagers (3/3 membres)

- Chambre d'agriculture (Nicolas DEBRABANT)
- Fédération nord nature environnement (Jean-Claude LEGRAND)
- UFC Que Choisir (Alain SIX)

### Dans le collège de l'Etat (2/3 membres)

- La Direction territoriale des territoires et de la mer (Jérôme MALBRANCO)
- La Direction régionale de l'environnement d'aménagement et du logement (Laurent LEJEUNE)

### Invités permanents présents :

- Marc DELECLUSE, Président du SMAPI
- Monique HUON, représentant de la Région
- Didier DRIEUX, représentant du Département
- Gérald DUHAYON, directeur adjoint du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

#### Invités :

- Aurélien THURETTE, Parc naturel régional Scarpe-Escout
- Julie DI NELLA, animatrice SAGE, Parc naturel régional Scarpe-Escout

#### Excusé(e)s :

- Représentant Porte du Hainaut : Mme Stéphanie HUGUES
- Agence de l'eau Artois Picardie (Anne-Laure MILL)

## COMPTE-RENDU

---

### 1) Rapport de l'enquête publique

---

**Jean-Paul FONTAINE** présente le rapport de la commission d'enquête positif avec avis favorable et réserves déjà prises en compte. Il souligne le bon déroulement de l'enquête publique.

Plusieurs remarques suscitent des réactions :

- **Jean-Claude LEGRAND et Jean-Paul FONTAINE** argumentent sur la pertinence des zonages et la décision de la CLE du 06 avril. Le Bureau ne souhaite donc pas modifier les zonages des milieux humides remarquables à préserver.
- **Jean-Claude LEGRAND** propose de remplacer les références à des articles juridiques par un lien direct. **Gérald DUHAYON** explique que de ne pas mettre de liens interactifs dans le document permet de ne pas le rendre potentiellement obsolète. Cependant, des liens vers des articles de loi pourront être ajoutés sur le site internet du SAGE Scarpe aval.
- **Jean-Paul FONTAINE** revient sur la dernière recommandation de la commission d'enquête concernant la mise en place d'un EPTB. Jean-Paul FONTAINE confirme le besoin de mettre en place une structure de partage en inter-SAGE tout en éclaircissant le périmètre de cette structure pour qu'il soit cohérent mais surtout efficace. Il sera peut-être nécessaire pour rendre la structure efficace de s'abstenir de la définition de « bassin hydrographique cohérent ». **Jérôme MALBRANCQ** précise qu'il y a des éléments dans le SDAGE Artois-Picardie, avec notamment la SOCLE et des propositions de territoires géographiques cohérents. **Laurent LEJEUNE** rappelle que cette structuration n'est pas l'objet du document du SAGE mais sera à mettre en place dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.

**Le Bureau propose de ne pas modifier les documents du SAGE proposés au vote lors de la séance plénière et déjà amendés suite à l'enquête publique (séance plénière de la Commission locale de l'eau du 6 avril).**

### 2) Avis sur le SDAGE Artois-Picardie 2022-2027 et son programme de mesures

---

**Jean-Paul FONTAINE** précise qu'un avis technique avait déjà été rendu en février 2020 sur lequel un retour de l'Agence de l'eau a été fait en octobre 2020.

Etant donné que les remarques ont été prises en compte, **Jean-Paul FONTAINE** propose de rendre un avis favorable au regard des retours faits par l'Agence de l'eau lors de la consultation de 2020.

**Jean-Claude LEGRAND** est d'accord pour un avis favorable au titre de la CLE, mais souligne la possibilité d'émettre un avis individuel. Par exemple, sur les eaux d'exhaure, le sujet pourrait être plus poussé. Sur la question de l'assèchement des zones humides mais aussi du territoire à proximité des zones de pompages, la thématique ne revient pas dans le SDAGE. La question pourrait se poser de savoir s'il y aurait la possibilité de revoir certaines autorisations d'exploiter qui ont été données dans le passé ?

**Jean-Marc DUJARDIN** précise que le SDAGE affiche la volonté de travailler sur les eaux d'exhaures mais que la réglementation nationale n'autorise pas l'utilisation de ces eaux d'exhaures pour l'eau potable. Aujourd'hui, il n'est possible que de lancer des études pour faire évoluer la législation en France (ex : en Belgique où les normes sanitaires sont différentes de celles exercées en France) puisque le SDAGE ne peut pas aller au-delà de la législation.

**Laurent LEJEUNE** précise que le Ministère de la transition écologique travaille actuellement sur le sujet, mais qu'il ne faut pas attendre du SDAGE qu'il résolve ce problème (nature très peu restrictive). De même que les autorisations déjà délivrées ne peuvent pas être remises en cause.

**Le Bureau rédige un avis favorable sur les documents du SDAGE Artois-Picardie 2022-2027 avec deux recommandations sur sa mise en œuvre :**

- **L'Etat doit s'engager à avoir une vigilance sur les contrats des carrières pour mettre en œuvre le SDAGE 2022-2027 et notamment ses mesures sur les eaux d'exhaures. Le Comité départemental de l'eau doit également étendre les restrictions d'utilisation de l'eau en cas de sécheresse aux carrières ;**
- **L'Agence de l'eau doit appuyer l'évolution des normes législatives et sanitaires concernant la réutilisation des eaux (et notamment celle des eaux d'exhaure des carrières).**

L'avis sera proposé aux membres du Bureau par email pour retour et validation avant envoi à l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

### 3) Communication

---

#### Sujets pour la lettre d'information :

**Alain SIX** précise que sur le sujet eau et agriculture, l'UFC-Que choisir a lancé une communication sur la qualité de l'eau et le rôle de l'agriculteur et notamment l'usage des pesticides. Ces notions seront appuyées par les 50 critères européens sur la qualité de l'eau au robinet.

**Jean-Marc DUJARDIN** propose de communiquer sur les économies d'eau chez les particuliers.

**Julie DI NELLA** rappelle que la lettre d'information est à destination des élus pour leur expliquer les problématiques autour de la ressource en eau. La lettre d'information ne sert pas à stigmatiser mais à comprendre les enjeux. Elle présente les différents sujets qui pourront être évoqués dans la lettre d'information « eau et agriculture ».

**Nicolas DEBRABANT** approuve le plan évoqué par Julie DI NELLA. Il ajoute qu'il est important d'aller voir les agriculteurs qui ont fait le pas aujourd'hui (baisse de pesticides, traitement la nuit...). La Chambre d'agriculture pourra participer à la rédaction de cette lettre et le ciblage des agriculteurs pour la partie retours d'expériences.

**Jean-Paul FONTAINE** insiste sur l'intérêt de la lettre de montrer des données chiffrées qui cassent des idées préconçues (voir avec Nicolas DEBRABANT) pour avoir en tête qu'aujourd'hui, « ensemble on y arrive et qu'il faut continuer ».

**Jean-Marc DUJARDIN** rajoute de ne pas oublier l'expérimentation des paiements pour services environnementaux.

**Nicolas DEBRABANT** souhaite insister sur l'importance de l'élevage pour les milieux humides.

**Aurélien THURETTE** rajoute qu'une étude « eau, sol et biodiversité » est lancée cette année dans le cadre de l'ORQUE, elle est menée par la Chambre d'agriculture.

**Le Bureau valide le contenu de la lettre d'information 2021 « eau et agriculture » :**

- **DECRYPTAGE : Comprendre les enjeux eau/agriculture (agriculture en zones humides, qualité de l'eau, recharge des nappes, prévention des risques inondation/érosion, adaptation au changement climatique, biodiversité) ;**

- **REPERES** : Des chiffres pour comprendre où en est l'agriculture en Scarpe aval (dont expérience PSE et l'étude « eau, sol et biodiversité ») ;
- **RETOURS D'EXPERIENCES** : Mise en valeur de pratiques agricoles prenant en compte les enjeux évoqués dans le décryptage ;
- **ET CHEZ LES VOISINS ?** : à compléter.

#### Journées de sensibilisation :

**Julie DI NELLA** précise qu'au regard de la situation sanitaire actuelle, il est difficile d'envisager des sorties sur le territoire d'où la proposition de transformer ces journées de sensibilisation en webinaire.

**Jean-Paul FONTAINE** précise que dès que la crise sanitaire sera levée, les thématiques du webinaire pourront être prolongées en sorties de terrains. L'objectif sera alors que tel ou tel élu s'empare d'une idée dans sa commune et fait un retour à la CLE à travers ces sorties de terrains : objectif de visiter, expérimenter et mutualiser dans les communes.

**Jean-Claude LEGRAND** souhaite que la CLE aille à la rencontre des habitants.

**Le Bureau valide le format webinaire « A la découverte du territoire Scarpe aval, les enjeux de l'eau » des journées de sensibilisation 2021.**

#### 4) Guide pour l'aide à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Scarpe aval

**Jean-Paul FONTAINE** explique que le travail a été mené par une stagiaire de mai à septembre 2020. Aujourd'hui, on attend l'approbation du SAGE pour le publier.

#### 5) Rapport d'évaluation du SAGE Scarpe aval (Agence de l'eau et Acteon) et proposition de fonctionnement pour la mise en œuvre du SAGE

**Jean-Paul FONTAINE** rappelle le cadre de cette évaluation menée sur tous les SAGE du bassin Artois-Picardie (financement de l'animation). Il ajoute également que sur ce mandat, la CLE pourra se concentrer uniquement sur la mise en œuvre du SAGE. De plus, il souhaite que passent les élections départementales et régionales pour mettre en place les commissions thématiques mais invite tout de même chacun à songer à leur structuration.

**Julie DI NELLA** présente la synthèse de l'évaluation ainsi qu'une proposition d'organisation pour la mise en œuvre du SAGE prenant en compte cette synthèse. Le plan d'action se focalise sur les acteurs et les moyens à mettre en œuvre plutôt que sur les thématiques, cela explique que le sujet de l'inondation soit repris dans plusieurs fiches. L'ORQUE sera intégrée dans l'une de ces commissions thématiques afin de créer le plus de transversalité possible.

**Gérald DUHAYON** précise que le plan d'action du SAGE Scarpe aval facilitera la lecture des opérateurs du territoire : « le qui fait quoi ? »

**Jean-Marc DUJARDIN** propose de mettre ensemble les fiches 4, 5 et 6 (où sera représentée l'ORQUE), les fiches 1, 7, 8 et 9, de faire une commission à part entière sur la sensibilisation (fiche 10) et de garder le regroupement des fiches 2 et 3.

**Nicolas DEBRABANT** se demande ainsi si la sensibilisation des jeunes n'est pas à mettre dans toutes les fiches actions. **Julie DI NELLA** précise que dans chaque fiche du plan d'action, les maîtres d'ouvrages seront des spécialistes de la fiche correspondante (par ex : les instances GEMAPI pour la fiche n°7, les structures d'assainissement pour la fiche 5...). Ainsi, ces maîtres d'ouvrages ne sont pas des professionnels de la sensibilisation ou de l'éducation. Il paraît donc judicieux de parler du sujet de la sensibilisation dans toutes les fiches le nécessitant mais de rajouter également une fiche projet dédiée afin de faire appel à des professionnels et avoir une logique de communication globale sur le bassin-versant. **Jean-Paul FONTAINE** conclut ainsi qu'une commission communication indépendante est la bienvenue et sera transversale à toutes les commissions.

**Gérald DUHAYON** précise qu'au besoin des commissions thématiques pourront être réunies ensemble, notamment pour le comité de pilotage de l'ORQUE.

**Jean-Claude LEGRAND** se demande comment assurer la cohérence de chacune de ces commissions ? **Jean-Paul FONTAINE** précise qu'un président de commission, issu des membres de la CLE, sera désigné. Il rendra compte du travail qui sera fait dans les commissions lors des séances plénières de la CLE.

**Le Bureau valide le fonctionnement présenté pour la mise en œuvre du SAGE qui sera proposé à la CLE :**

- **Une commission locale de l'eau coordinatrice des différents opérateurs du bassin-versant (animation territoriale) ;**
- **Des outils de mise en œuvre :**
  - **Animation d'un plan d'action avec 4 commissions thématiques ciblées sur les acteurs (ateliers d'écritures printemps-été 2021, programmation des fiches du plan d'action et mise en place des commissions thématiques en CLE en fin 2021 et animation territoriale pour mettre en place les actions prioritaires par les partenaires fléchées à partir de 2022),**
  - **Diffusion d'un guide d'aide à la mise en compatibilité du SAGE avec les documents d'urbanisme, participation à l'écriture des documents d'urbanisme,**
  - **Réunions avec les services de l'Etat pour mise en place des dispositions de compatibilité 27, 29, 37, 55, 62, 64 (DIG, DUP, Loi sur l'eau...).**

## **6) Proposition d'un recrutement en appui à l'animation du SAGE**

---

**Jean-Paul FONTAINE** présente le poste de conseiller technique en précisant qu'un recrutement aura lieu à l'automne 2021 prenant en compte les fiches priorisées par la CLE.

## **7) Autres sujets**

---

### Intégration des conseils de développement dans la composition de la CLE :

**Jean-Paul FONTAINE** précise que la CLE n'a pas toutes les informations pour pouvoir statuer. Le sujet sera rediscuté au prochain Bureau. De plus, tous les EPCI ne semblent pas souhaiter que leur conseil de développement soit représenté.

### Questionnement

**Jean-Claude LEGRAND** se demande si, puisque le sable est filtre naturel, à force de l'exploiter, on perdrait en qualité de l'eau ?